



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 06 décembre 2018

L'Institut Montaigne* a réalisé une évaluation des compétences digitales des députés. Les résultats de cette étude montrent que, parmi ceux-ci, 5,37 % sont classés comme experts, 10,23 % comme connaisseurs, 12,65 % comme amateurs et 71,75 % comme non-experts. Hervé Saulignac a été classé parmi les 31 députés experts.

Avec le rajeunissement de l'Assemblée Nationale, beaucoup de députés connaissent les "codes" du web, sont très présents sur les réseaux sociaux et sont capables de s'approprier rapidement les nouveaux outils numériques.

Pour autant, les enjeux que soulève le numérique sont extrêmement divers et touchent désormais un très grand nombre de politiques publiques : protection des données personnelles, régulation, fiscalité, inclusion numérique, lutte contre les fake news, modération des contenus haineux, équipement du territoire en haut débit, neutralité du net, diversité des usages...

Autant de sujets passionnants sur lesquels Hervé Saulignac travaille depuis de nombreuses années au service du territoire ardéchois.

** Think tank indépendant, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrées aux politiques publiques en France. La méthodologie de l'Institut Montaigne repose sur un barème de points attribués à chaque député en fonction de son investissement dans le domaine du numérique. Le nombre d'années passées dans ce secteur ou son environnement proche, la diversité des sujets numériques traités, ou encore le nombre de travaux parlementaires ou non-parlementaires réalisés sur ces enjeux sont pris en compte.*